

**Conseil Communautaire**  
**27 Avril 2011**  
**Senargent**

L'an deux mil onze, le 27 Avril, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70110 SENARGENT après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ernest SCHAER, Président.

**Etaient présents** : Ernest SCHAER – Alain BIZZOTTO – Eugène VAUDREY – Pierre PORRACHIA – Michel BORON – Christian PONSOT – Charles GRANET – Philippe GAMET – Denise GATSCHINE – Jean Pierre MOREL – Nicolas PLANCHON – Michel DAVAL – Michel RICHARD – Pierre VIENOT – Jean Noël ROUSSEL – Jean Marie RONDEY – Jean Paul BELON – Daniel BRUCHON – Hugo WALZ – Michel CUENIN – Claude MUFFAT – Monique BOLORE – Gérard THEVENY – Guy SAINT DIZIER – Jean Marie TRAHIN – Jean GAMET – Alain JACQUARD – Pierre SAVARIN – Daniel CLERC – Jean Louis MOUGENET – André MARTHEY – Gérard GAMET – Pierre THOMASSIN – Bruno SAILLEY – Sylvain MORISOT – Colette CORNEVAUX – Annie CLERC – Nadine BOUCARD – Jacques VIVIEN – André DUBOIS – Jean Pierre GOLASZEWSKA – Michel THEVEAU – Michel CHEVIET – Francine CHAMPION – Jacques SEGUIN – Henri BOSSERT – Thierry RICCI – Patrice COLNEY – Gérard PELLETERET

**Absents ayant donné procuration** : Colette CLERC – Robert BADALAMENTI – René LAJEANNE – Christian PERRIGUEY – Roger BERTRAND – Paulette SEGUIN – Jacques MOUGEOT – Edmond BREPSON – Frédéric FRANCOIS – Gilles LOUIS

**Absents excusés** : Christian PLAISANCE – Claude MOREL

**Absents** : Ghislaine VUILLIER – Alain VUILLIER – Claudine GUILLARD – Lionel GIRARDOT – Isabelle GEHIN – Alain SEGUIN – Jacques RICCIARDETTI – Jeannine BOSSI – Jean François TOUBIN

Date d'affichage de la convocation : 4 Avril 2011

Membres en exercice : 70

Membres présents : 49

Suffrages exprimés : 59

Procuration : 10

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jacques SEGUIN, Délégué Communautaire de VILLAFANS a été élu secrétaire de séance.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Budgets et fiscalité
- Tourisme
- Petite enfance
- Informations
- Périscolaire Athesans
- Avenant Plan Etat/Région
- Marché Public
- Subventions
- Pont de la Grange d'Ancin
- Transfert de charges
- Questions diverses

**BUDGETS**

Monsieur COCHARD présente les budgets primitifs 2011, les comptes administratifs 2010 et les résultats qui sont en concordance avec les comptes de gestion du comptable. Les projets d'investissement 2011 sont également présentés et détaillés dans les tableaux ci-dessous.

**Périscolaire**

Dépenses		Recettes	
Travaux	530 000,00 €	Etat (DETR)	145 000,00 €
Honoraires	93 000,00 €	Région	15 000,00 €
Equipement	60 000,00 €	Département (APPUI+)	132 138,00 €
Actualisat°/imprévus	57 746,00 €	LEADER	31 075,00 €
		CAF	130 000,00 €
		<b>Autofinancement</b>	<b>287 533,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>740 746,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>740 746,00 €</b>

Concernant le financement du programme de création d'un centre périscolaire à Athesans, il faut définir une autorisation de programme et des autorisations de paiement. Ce dispositif est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2011	2012	2013	Autorisation de programme
Dépenses	214 172 €	300 000 €	226 574 €	<b>740 746 €</b>
Recettes	135 964 €	181 285 €	135 964 €	453 213 €

**cuisine crèche**

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	13 000,00 €	CAF	20 000,00 €
Travaux	108 900,00 €	LEADER	12 072,00 €
Equipement	21 950,00 €	DETR	55 000,00 €
		<b>Autofinancement</b>	<b>56 778,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>143 850,00 €</b>		<b>143 850,00 €</b>

**Décharges**

	Montant	ADEME	Conseil Général	Autofinancement
BEVEUGE	229 297,00 €	45 000,00 €	22 500,00 €	<b>161 797,00 €</b>
GEORFANS	12 960,00 €	3 354,00 €	3 497,00 €	<b>6 109,00 €</b>
GRANGES LA VILLE	8 765,00 €	2 367,00 €	3 197,00 €	<b>3 201,00 €</b>
GRANGES LE BOURG	11 520,00 €	2 655,00 €	2 686,00 €	<b>6 179,00 €</b>
GRANGES LE BOURG	28 230,00 €	12 228,00 €	7 961,00 €	<b>8 041,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>290 772,00 €</b>	<b>65 604,00 €</b>	<b>39 841,00 €</b>	<b>185 327,00 €</b>

Dans une moindre mesure, le budget devrait prévoir également :

- ✓ Une étude sur la construction d'un nouveau siège
- ✓ Une étude fiscale
- ✓ Une réflexion sur la construction de la voie verte Villersexel / Bonnal

**Le conseil communautaire a validé les budgets, les comptes administratifs et les comptes de gestion ainsi que les programmes d'investissement.**

La fiscalité a été modifiée compte tenu de la réforme territoriale. Des reversements de taxe sur le foncier non bâti du conseil général vient désormais abonder les recettes fiscales de la communauté de communes. En conséquence, les bases changent ainsi que les taux. Ils sont désormais les suivants :

- taxe d'habitation : 8,96%
- taxe foncière :
  - bâti : 1,48%
  - non bâti : 4,66%

La recette engendrée par ces taux de fiscalité est de 515.188 €.

**Le conseil communautaire a validé les taux de fiscalité.**

Concernant la cotisation économique territoriale, le conseil communautaire a la possibilité de faire varier le taux de Cotisation Foncière des Entreprises. Le taux actuel est de 19,26% (plafonné à 19,50%).

**Le conseil communautaire a décidé de fixer le taux de CFE à hauteur de 19,26%.**

Le dernier point budgétaire concernait un poste de CAE. Un agent bénéficie de ce type de contrat qui arrive à échéance le 30 avril sans possibilité de renouvellement dans ce dispositif. Les missions affectées au poste sont les suivantes :

- accueil physique et téléphonique
- archivage
- facturation des ordures ménagères et suivi du fichier ainsi que des réclamations
- facturation mensuelle de la crèche
- secrétariat des agents

Le Président a donc proposé la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Le conseil communautaire a accepté à l'unanimité la proposition.**

## **TOURISME**

Le propriétaire des chambres d'hôtes de Pont sur l'Ognon crée de nouvelles installations. Le conseil général a déjà donné son accord de subvention. La Communauté de Communes du Pays de Villersexel s'est engagée à compléter la subvention du conseil général. Le montant à verser est de 1.764,76 €.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

Chaque année, une convention entre le conseil général et la Communauté de Communes du Pays de Villersexel intervient pour l'entretien des sentiers de randonnée. La communauté de communes reçoit une subvention qui est reversée à l'association CRABE qui réalise l'entretien. Le fait nouveau concerne le montant de la subvention. En effet, cette association occupe un garage situé au Chemin vert à Villersexel qui est désormais facturé 150 € à l'année. Le Président propose donc de verser 732 € au titre de la subvention reçue par le Conseil Général au titre de 2011 augmenté de 150 € soit 882 €.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

## **PETITE ENFANCE**

### **Création d'une cuisine en liaison froide – crèche de Villersexel**

Le projet est encore en phase étude mais les travaux seront effectifs à compter du 4 juillet 2011. La communauté de communes a plusieurs obligations notamment dans la saisine d'un bureau de contrôle et d'une assurance dommage ouvrage.

Concernant l'assurance dommage/ouvrage, une consultation sera lancée pour retenir un prestataire. La compagnie d'assurance la plus connue est SMABTP et elle propose une solution qui ne peut être chiffrée qu'à la connaissance des entreprises retenues. Une nouvelle compagnie s'est lancée sur ce marché, il s'agit de la SMACL. Les deux assureurs seront consultés.

La communauté de communes supporte également l'obligation de saisir un bureau de contrôle. Une consultation a été pratiquée auprès de 3 prestataires : SOCOTEC, BUREAU VERITAS et APAVE.

Deux réponses sont parvenues en retour :

- APAVE : 2.850 € HT
- BUREAU VERITAS : 3.075 € HT

**Le conseil communautaire a l'unanimité a décidé de retenir la prestation du bureau de contrôle APAVE pour un montant de 2.850 € HT.**

**Le conseil communautaire a également autorisé la signature d'une convention de remboursement des frais périscolaires pour le centre d'Esprels.**

#### **POINTS NOUVEAUX PRESENTES :**

1/ Périscolaire Athesans : réalisation des études de sol et des plans topographiques  
Avant la saisine du maître d'œuvre, il faut réaliser ces deux prestations qui seront incluses dans le cahier des charges pour les prestations de travaux.

Les services de la communauté de communes ont pratiqué à une consultation pour les études de sol et les plans topographiques. Le Président propose de retenir les prestataires suivants :

- études de sol : Hydrogéotechnique Est pour un montant de 2.264,20 € HT
- plans topographiques : Cabinet DELPLANQUE pour un montant de 650 € HT

**Le conseil communautaire a donné son accord pour retenir ces deux prestataires.**

2 / Avenant au Contrat de Plan Etat / Région (CPER) : redistribution des crédits vers les projets périscolaires  
140.000 € sont actuellement inscrits dans le CPER pour la construction d'un bassin de baignade biologique. Il est proposé au conseil communautaire de redistribuer ces crédits vers les projets périscolaires.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

3/Marchés publics : intégration des clauses d'insertion

Pour faire suite à la présentation de l'ADCF lors du dernier conseil communautaire, le Président propose d'intégrer les clauses d'insertion dans les marchés publics.

*Ce point fait débat car certains membres doutent de l'efficacité du système à cause du manque de motivation des personnes proposées. Messieurs BORON et SAILLET ont l'exemple de dysfonctionnements qui pénalisent de ce fait les entreprises qui se retrouvent sans personnel et à gérer des problèmes.*

*Le Président répond que les entreprises ne géreront pas les publics proposés mais un chargé de mission de l'ADCH.*

**Le conseil communautaire décide de proposer les clauses d'insertion dans les futurs marchés publics à la majorité moins 7 voix contre et 5 abstentions.**

4/Monsieur PORRACHIA informe l'assemblée des avancées sur le dossier du périscolaire d'ESPRESLS et plus particulièrement sur l'ouverture de centre pendant les vacances. Les représentants des parents ont été reçus par des représentants de la communauté de communes. Devant le coût important d'une ouverture du centre d'Espresls pendant les vacances (22.000 €), il leur a été notifié un refus pour une ouverture. Par contre, il leur est proposé la mise en place d'une navette de bus pendant le mois de juillet au prix de 1,50 € par jour par enfant si le conseil communautaire donne son accord. Une étude sur le nombre précis d'enfants est en cours.

**Le conseil communautaire a donné son accord pour la mise en place d'une navette de bus et valide le tarif de 1,50 € par jour et par enfant.**

5/ Le pont de la Grange d'Ancin

Le Président présente le rapport du bureau INGEROP sur l'état du pont de la Grange d'Ancin. Deux solutions sont proposées : refaire le pont au risque de limiter le passage de l'eau et ainsi de créer des solutions d'écoulement latérales ou démolir le pont en reconstruire un neuf. Il est à noter que dans la première solution, la capacité de franchissement du pont en terme de poids est impossible à définir. Il reviendra donc aux maires des communes concernées de définir les restrictions de tonnage.

*Madame CORNEVAUX prend la parole pour dire qu'il est très dommage que la solution envisagée (la reconstruction) ne tienne pas compte du caractère patrimonial du lieu et demande que sa remarque soit prise en compte.*

6/ Demande de subvention RPI Fallon / Mélecey pour activité musique au mois de juin 2011

La Communauté de Communes du Pays de Villersexel a reçu une demande de subvention de la part du RPI de Fallon/Mélecey pour un concert. La demande s'élève à 600 €.

Le Président propose de verser une subvention dans le cadre du soutien à l'éveil musical en milieu scolaire d'un montant de 400 €.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.